

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD,

Absents excusés : Jean CAILLET (pouvoir à Michel FORAY), Bernard THOMAS (pouvoir à Bernard THIABAUD),

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 2016 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - TARIFICATION DE L'EAU POTABLE 2017 :

Le Maire rappelle les tarifs appliqués cette année, actés par délibération du 16 octobre 2015 (pour l'abonnement et la location du compteur) et par délibération du 14 novembre 2014 (pour le prix du m³ 2016 à 1,10 €). Le coût du m³ à 1,15 € (voté le 16.10.2015) sera appliqué pour la tarification 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, sans augmentation, la tarification 2017, établie comme ci-dessous :

<i>Abonnement</i>	<i>25,00 €</i>
<i>Location de compteur</i>	<i>15,00 €</i>
<i>Prix du m3 d'eau</i>	<i>1,15 € (tarif du m³ applicable également en 2018)</i>
<i>sans TVA appliquée</i>	

Il informe également des taxes prélevées, qui sont intégralement reversées par la collectivité à l'Agence de l'Eau :

- la lutte contre la pollution : 0,29 € / m³ (taux maintenu pour 2017)
- la préservation des ressources en eau : 0,101 € / m³ pour 2016 (calcul du taux = redevance payée par la collectivité sur le volume prélevé dans le milieu naturel ÷ volume facturé aux abonnés).

3 - TARIFICATION 2016-2017 DU DENEIGEMENT DU SECTEUR DES ETELLES AUX CURTETS :

Sébastien VEROLLET a transmis son offre de prix pour l'hiver 2016-2017, avec une faible augmentation liée à celle du coût de la vie, soit un coût horaire de 92 €/heure et un forfait fixe de 512 €/hiver. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette proposition tarifaire.

4 - TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES DU BATIMENT DE LA MAIRIE : AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

Par délibération en date du 27 juin 2016, le Maire rappelle la validation de la participation financière de la commune à hauteur de 40 % du coût des travaux de ravalement des façades, soit 14 058 € T.T.C. ; participation qui sera mandatée en 2017.

Cependant, des travaux supplémentaires sont nécessaires : changement de 10 ml de gouttières côté Ouest, changement des éléments de zinguerie, pose d'arrêt de volets manquants, réajustement de la porte d'accès aux appartements. Le coût supplémentaire est de 2 504,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le coût de ces travaux complémentaires, valide la participation financière de la commune à hauteur de 40 % (soit 1001.76 € T.T.C) et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention financière établie avec Chambéry Alpes Habitat.

5 - RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL DE L'AUBERGE COMMUNALE :

Thierry OSTORERO a informé par courrier de son souhait de quitter l'auberge communale et le logement attenant au 30 décembre 2016.

Un bail commercial a été signé en 2012 chez Maître FERON. Etant hors délais par rapport aux périodes triennales de congé du bail, une résiliation bilatérale peut être envisagée moyennant la somme de 480 € T.T.C. pour l'établissement d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la résiliation du bail commercial au 30.12.16, dit qu'un état des lieux devra être programmé, mentionne que les frais de l'établissement de l'acte seront à la charge du locataire et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Après débat, le Conseil Municipal s'oriente vers la vente du bâtiment avec si possible le maintien de l'activité commerciale. Un appel est lancé aux personnes intéressées.

6 - INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil du Trésorier pour l'année 2016 au taux de 50 %. Cette délibération sera reprise annuellement.

7 - CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES :

Le contrat d'assurance du personnel (en cas d'arrêt maladie, accident de services, longue maladie, longue durée pour maladie, maladie professionnelle, décès, etc..) souscrit avec Groupama arrive à échéance au 31.12.2016. Une nouvelle proposition a été transmise, avec des taux de cotisation intéressants.

Le CDG 73 a également fait part de l'offre d'assurance du groupe SOFAXIS, à la suite de la consultation lancée en juillet 2016 pour le compte des collectivités savoyardes.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'assurance du personnel auprès de Groupama pour une durée de 4 ans (avec possibilité de résiliation chaque année) au taux de 4 % de la masse salariale du personnel affilié CNRACL et de 1,09 % de la masse salariale du personnel IRCANTEC (franchise 10 jours) et autorise le Maire à signer le contrat.

8 - MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR DE SAVOIE AU 1^{er} JANVIER 2017 :

Le Maire rappelle les compétences de Cœur de Savoie :

- compétences obligatoires : aménagement de l'espace, actions de développement économique, aménagement des aires de gestion des gens du voyage, collecte et traitement des déchets de ménage et assimilés.
- compétences optionnelles prises : mise en valeur de l'environnement et actions de maîtrise de la demande d'énergie, politique du logement, construction et entretien des équipements culturels et sportifs, actions sociales, assainissement non collectif,
- compétences facultatives prises : petite enfance, ludothèques, lutte contre l'illettrisme, coopération, eau potable (pour 2 communes), mobilité, sports culture patrimoine, entretien des gendarmeries, insertion sociale et professionnelle, développement agricole et forestier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et des évolutions propres au territoire Cœur de Savoie, il est proposé une modification des statuts applicable au 1er janvier 2017.

Les modifications concernent :

- la mise en conformité des statuts conformément à la rédaction des compétences issues de la loi NOTRe et le renvoi à l'intérêt communautaire du détail de ces compétences ;
- le basculement vers les compétences facultatives des compétences à vocation sociale que la communauté de communes souhaite porter en direct, la gestion de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » (article 5.2.4 des compétences optionnelles) devant être confiée au CIAS.

Le conseil municipal, après examen du projet de statuts, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie applicable au 1er janvier 2017.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de M. Jérémy LAGARON aux Curtets : création d'un poteau de renfort en limite de propriété,

TRAVAUX :

- périmètres de protection des captages : Une visite sur site avec l'ensemble des intervenants s'est déroulée le jeudi 20 octobre. Après réception du rapport de l'hydrogéologue, François JEANNOLIN, une enquête publique sera programmée début 2017.
- numérotation des habitations : le travail sur le terrain est quasi terminé (reste le hameau de La Provenchère à numérotter).
- route des Rochers : une expertise aura lieu le vendredi 9 décembre à 10 h (demandée par l'assurance de l'exploitant).
- programme d'actions en forêt : les élus valident le report des travaux sylvicoles de la parcelle 23 en 2017. Une subvention de la région a été accordée pour cet investissement.
- subventions obtenues : par le Département pour le mur de soutènement de la voie communale des Landaz et la sécurisation du Villard.

Le Maire suggère d'engager une réflexion sur l'extension ou la création d'un nouveau cimetière.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- SPANC de Cœur de Savoie : le Maire présente le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif, qui dessert environ 6558 habitants (soit 19 % de la population totale de Cœur de Savoie). Des campagnes de vidanges de fosses permettant de bénéficier de tarifs intéressants sont organisées 3 fois par an : <http://www.coeurdesavoie.fr/1204-spanc.htm>
- ENEDIS (ex ERDF) : les membres désignent Jean CAILLET, « correspondant risque naturel » qui sera l'interlocuteur en cas de crise ou problème sur le territoire de La Table.
- Affaires scolaires : les conseils du 1^{er} trimestre ont eu lieu dans les écoles afférentes.
- Etat-Civil : le maire remercie chaleureusement Odette et Aimé FAUCHER qui ont réalisé un travail monumental en informatisant les archives de la commune depuis 1622 jusqu'en 1950.
- Personnel communal : au vu du décret n° 2015-661 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels de l'Etat (RIFSEEP) applicable au 1^{er} janvier 2017, les membres du Conseil Municipal valide le projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire venant en remplacement de celui existant, avec la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Ce projet est transmis pour avis au Comité Technique Paritaire du C.D.G. 73 avant délibération du Conseil Municipal.

Le Maire rappelle que le décret d'application de ce régime indemnitaire pour les agents relevant du domaine technique n'est encore pas paru à ce jour. Il conviendra de réitérer cette démarche auprès du CDG dès parution des textes. Dans l'attente, les agents techniques conserveront l'ancien régime indemnitaire.

EAU POTABLE :

- Mathilde ANSTETT et Sylvain ROCHEX ont transmis une ultime demande de raccordement en eau potable de leur parcelle à l'Adrey. Le conseil a confirmé, unanimement, le refus de branchement, motivé par les soucis de la desserte en eau potable sur ce secteur au vu des éléments techniques déjà fournis (desserte en eau par refoulement, problème de pression dynamique, branchement situé trop près du réservoir).
Ces arguments ont été confortés par le manque d'eau survenu début novembre aux hameaux de Lonsemard, du Chef-lieu, du Mollard et du Verdellet.
Dans le cadre d'un usage agricole, le Conseil Municipal encourage l'utilisation d'une citerne à eau du fait de la présence, dans un rayon de moins de 1 km, de 2 bassins (Chef-lieu et Lonsemard).

ANIMATIONS :

- goûter de Noël : Les membres du C.C.A.S. de La Table convient les bénéficiaires au goûter de Noël le samedi 17 décembre 2016 à 15h à la salle des fêtes. A cette occasion, le colis de Noël sera remis. Michel LADOUX présentera par diapositives des anciennes photos et cartes postales de la commune.

- 1000 ans d'histoire en Cœur de Savoie : Françoise LADOUX et Arlette CHENEVAS-PAULE se sont portées volontaires pour travailler sur l'histoire de la commune de La Table. Merci à tous ceux qui peuvent transmettre à la mairie des documents (photos, textes, courriers, etc...) ou des anecdotes de la vie d'autrefois. Une photocopie de ces documents sera faite.
- soirées à thèmes par Annick et Joël DAUTREMAY, Mathilde ANSTETT et Sylvain ROCHEX, Paula VAZQUEZ : la salle des fêtes a été sollicitée pour 4 soirées en novembre, décembre et janvier. Les membres du Conseil Municipal souhaitent réfléchir sur les modalités de location de la salle des fêtes.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 16 décembre à 19h00.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

